

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 7 juin 2016 et à laquelle sont présents les conseillers Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire suppléant, Étienne St-Louis.

La directeur général par intérim, Yves Larocque, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent et le directeur des travaux publics, Mario St-Louis ainsi que 21 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 7 juin 2016, débutant à 20 h.

156-06-2016 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté en retirant l'item « 9.5 – Fleurs ornementales » et l'item « 12.4 – Comité du suivi du plan d'action ».

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

157-06-2016 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

158-06-2016 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-06-2016 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 270 288,78 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6029 à 6078 pour un montant de 14 477,96 \$
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 12514-46N5A à 15216-4KDPY et un prélèvement automatique pour un montant de 58 808,71 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 6079 à 6083 et des confirmations internet n° 15913-48YTC à 15913-98622 et un prélèvement automatique pour un montant de payé d'avance de 3 372,55 \$ et une liste de comptes à payer au montant de 8 415,02 \$ pour un montant total de 11 787,57 \$;

liste des salaires du 01 au 31 mai 2016 pour un montant de 46 424,42 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par le directeur général par intérim, Yves Larocque, à savoir :

- Lettre de la Commission de toponymie – officialisation du toponyme Parc régional du Poisson-Blanc;
- Lettre de Développement économique Canada (DÉC) concernant la reconduction du programme d'infrastructure communautaire;
- Lettre de M. Sylvain Pagé, député de Labelle concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017;
- Lettre du bureau du Registraire du patrimoine culturel du Québec accusant réception du formulaire d'autorisation de diffusion du contenu du règlement sur la citation de l'église à titre de site patrimonial;
- Lettre de l'ordre des technologues professionnels du Québec concernant la mise en vigueur de l'Attestation annuelle du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant notre part de la ristourne de 4 000 000 \$ dont la part attribuée à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'élève à 9 042 \$;
- Résolution de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe concernant l'opposition à l'article 54 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel concernant la reconnaissance d'une réserve naturelle;
- Résolution de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac concernant la RIDL et la demande de statu quo pour la collecte de bacs noirs;
- Résolution de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe concernant le service en matière d'imagerie médicale au centre hospitalier de Mont-Laurier;
- Lettre du ministère des Transports du Québec, direction des Laurentides-Lanaudière informant du début du processus d'appel d'offre en vue d'effectuer le remplacement de ponceaux avec couche d'usure sur la route 309 à Notre-Dame-du-Laus;
- Avis de convocation de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 17 juin à 11 h à Mont-Tremblant;
- Lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec relativement aux modifications du règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers;
- Lettre de la Commission scolaire Pierre-Neveu remerciant la Municipalité concernant l'appui au système d'éducation public québécois;
- Annonce du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard au sujet des investissements de 28,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

INFORMATION

Aucune.

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Rapport financier 2015 de l'OMH
- Mme Ginette Martin fait dépôt de documents
- M. André Bourgon fait dépôt de documents

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

159-06-2016

ÉTUDE – INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU les besoins en desserte IHV sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU la demande du comité IHV de mettre à jour l'étude de disponibilité quant à la desserte IHV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte de participer financièrement à l'étude visant à actualiser l'étude de disponibilité d'Internet haute vitesse et ce, à la hauteur maximale de 2 000 \$ et de mandater le conseil de la MRC à la sélection et à l'octroi du contrat à la firme retenue.

ADOPTÉ.

160-06-2016

PROJET ÉTUDIANT – EMBAUICHE

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada 2016 »;

ATTENDU QU'un étudiant doit être embauché pour combler ce poste;

ATTENDU QUE Sarah Morin-Guénette a déposé, auprès du Centre Ressource Jeunesse, son curriculum vitae et qu'elle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à l'embauche de Madame Sarah Morin-Guénette à titre d'étudiante dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada 2016 » en collaboration avec le Centre Ressource Jeunesse de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

161-06-2016

RIDL – PROPOSITION COLLECTE 2017

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre évalue la possibilité de passer de 26 à 18 collectes de matières résiduelles, en 2017;

ATTENDU QUE la RIDL a déposé trois propositions afin d'obtenir un consensus dans ce dossier;

ATTENDU QUE la proposition # 3, soit de novembre à avril 2017 (inclusivement), 1 collecte par mois et une option de 6 collectes supplémentaires de bac noir pour les ICI seulement et de mai à octobre 2017 (inclusivement), 2 collectes de bac noir par mois, est celle qui répond le mieux aux attentes de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus adhère à la proposition # 3 soit de novembre à avril 2017 (inclusivement), 1 collecte par mois et une option de 6 collectes supplémentaires de bac noir pour les ICI seulement et de mai à octobre 2017 (inclusivement), 2 collectes de bac noir par mois.

ADOPTÉ.

162-06-2016

ÉTUDE COLLECTE BOUES SEPTIQUES

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre étudie la possibilité de prendre en charge la collecte et le transport des boues de fosses septique et de préparer différents scénarios dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ.

163-06-2016

SITE INTERNET MUNICIPAL

ATTENDU QU'en octobre 2015 un contrat a été octroyé à Constella Création Web pour la migration de notre site Web vers la nouvelle plateforme Municipale MuniWeb 7 au coût de 1 900 \$, et de l'option « Extranet » pour le partage de documents sécurisés par mot de passe et nom d'utilisateur au coût de 300 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire intégrer des nouvelles pages et changer la structure du site;

ATTENDU QUE, pour ce faire, un total de 20 heures devra être ajouté au contrat initial, soit un coût supplémentaire de 1 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de service présentée par Constella Création Web, soit l'ajout de 20 heures supplémentaires à l'offre initiale pour le changement de la structure du site et l'ajout d'une vingtaine de pages au montant de 1 100 \$ supplémentaire à l'offre initiale.

ADOPTÉ.

164-06-2016

CAHIER VACANCES – JOURNAL LE COURANT

ATTENDU QUE le journal Le Courant est à la préparation de ses éditions spéciales de « *En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle* »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire participer à ce produit touristique fort intéressant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de participer au cahier spécial de « *En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle* » soit, 4 parutions au coût total de 200 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

165-06-2016

SALLE DES C. DE C. – BAIL DE LOCATION

ATTENDU QUE le Conseil 5632 des Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-du-Laus désire résilier leur bail pour la gestion et l'entretien de la salle sise au 64, rue Principale incluant les locaux 60 et 62;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte ladite résiliation et reprendra la gestion de la salle à compter du 1^{er} juillet prochain;

ATTENDU QUE la Fabrique de Notre-Dame-de-L'Espérance a demandé d'emménager dans le local situé au 60 de ladite salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la demande des Chevaliers de Colomb de résilier le bail de location de la salle sise au 64 rue Principale y compris les locaux 60 et 62 et que la Municipalité reprenne la gestion de ladite salle à compter du 30 juin 2016.

De plus, qu'un bail soit accordé à la Fabrique de Notre-Dame-de-L'Espérance pour la location du local situé au 60 rue Principale et que M. le maire, Stéphane Roy, et M. Yves Larocque, directeur général par intérim, soient autorisés à signer le bail pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

166-06-2016

DEMANDE D'APPUI - FABRIQUE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité ne s'objecte pas à la tenue d'une activité de levée de fonds organisée par la Fabrique Notre-Dame-de-l'Espérance, soit un barrage routier sur la rue Principale les 24 et 25 juin prochains.

ADOPTÉ.

167-06-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ D'ENSEMENCEMENT

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder un montant de 1 000 \$ au Comité d'ensemencement de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre de l'activité d'ensemencement des lacs.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n°02 19000 996 « *Subv.-Organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

168-06-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ D'ENSEMENCEMENT (CARTES)

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder un montant de 200 \$ au Comité d'ensemencement de Notre-Dame-du-Laus pour l'impression de nouvelles cartes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n°02 19000 996 « *Subv.-Organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

169-06-2016

PROGRAMME TECQ – MANDAT INFRA-CONSEIL

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de services professionnels présentée par Nathalie Sigouin de Infra-Conseils pour support administratif et technique dans le cadre des programmes de subventions municipaux (TECQ 2014-2018).

ADOPTÉ.

URBANISME

170-06-2016

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QU'en avril dernier, le Municipalité avait refusé la proposition de modification du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle dépose une nouvelle proposition en date du 9 mai 2016

ATTENDU QUE cette proposition suggère de modifier la limite Sud dans la zone URB-02 afin d'y intégrer une partie du terrain portant le matricule 7105-81-6572 donnant un potentiel d'environ 10 terrains résidentiels et d'intégrer, le long du chemin Val-Ombreuse, une partie du terrain portant le matricule 7205-71-6866 pouvant accueillir un minimum de 3 terrains résidentiels ainsi que certaines limites situées en bordure du ruisseau Serpent dans la zone URB-01 ont été modifiées afin de longer le ruisseau plutôt que les limites des lots;

170-06-2016

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE URBAIN (SUITE)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le périmètre urbain proposé à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tel que présenté dans un document daté du 9 mai 2016 et signé par M. Louis Garon, chargé de projet au Service de l'Aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

171-06-2016

PANNEAU D'INTERPRÉTATION (LUTRIN)

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission présentée par Signalisation Kalitec inc. pour la fabrication de deux panneaux d'interprétation, français et anglais soit, le parc McCabe et la drave au quai public au montant de 1 410 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

172-06-2016

COMMISSION DE TOPONYMIE – CHEMIN DES MARGUERITES

ATTENDU QU'en mars 1998, le chemin des Marguerites a été modifié à « chemin Préseault » plus précisément situé sur le lot 4 726 114 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE vers l'année 1999, le toponyme « chemin des Marguerites » a été attribué à un autre chemin, plus précisément situé sur les lots 4 725 984 et 5 211 714 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le chemin des Marguerites n'a jamais été officialisé par la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le toponyme « chemin des Marguerites » soit transmis à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

ADOPTÉ.

173-06-2016

DÉROGATION MINEURE N°2016-0096

ATTENDU QUE monsieur Maurice Fortin a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage ;

ATTENDU QUE la dérogation vise à réduire la marge de recul à 14.52 mètres devant normalement être à 20 mètres ;

ATTENDU QU'un permis de construction pour le bâtiment principal a été émis en date du 12 mai 1994 ;

ATTENDU QUE le permis de construction autorisait le propriétaire à construire à 10 mètres de la marge de recul arrière qui aurait dû être normalement à 20 mètres par rapport au cour d'eau tel que stipulé à l'article 11.5.1 du règlement 01-03-1993 relatif au zonage ;

ATTENDU QUE, malgré le permis de construire à 10 mètres, le propriétaire a préféré construire à 15 mètres ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder une dérogation mineure à l'article 11.5.1 du règlement 01-03-1993 relatif au zonage afin de régulariser le dossier dérogatoire suite à l'émission du permis de construction en 1994 et de réduire la marge de recul arrière à 14.52 mètres devant normalement être à 20 mètres.

ADOPTÉ.

174-06-2016

DÉROGATION MINEURE N°2016-0141

ATTENDU QUE monsieur André Bourgon a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage ;

ATTENDU QUE la dérogation demandée vise à réduire à 4,57 mètres la marge de recul latérale devant normalement être à 7 mètres, tel que stipulé à la grille VIL-2-02 du règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage ;

ATTENDU QU'un permis de construction pour le bâtiment principal a été émis en date du 04 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit à l'endroit désigné par un certificat de localisation émis par M. Denis Robidoux, arpenteur géomètre ;

ATTENDU QUE l'arpenteur géomètre reconnaît son erreur ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les personnes concernées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder une dérogation mineure à la grille VIL-2-02 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage afin de régulariser le dossier dérogatoire suite à l'émission du permis de construction en 2008 et de réduire la marge de recul arrière à 4,57 mètres devant normalement être à 7 mètres.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

175-06-2016

MONTÉE LEBRUN – CERTIFICAT D'AUTORISATION

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater Mme Nathalie Sigouin de Infra-Conseils afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, pour la réparation du chemin Montée Lebrun suite à un problème d'érosion survenu en mai dernier.

ADOPTÉ.

176-06-2016

CLÔTURE CHEMIN RUISSEAU-SERPENT

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser des dépenses pour des travaux de clôture sur le chemin Ruisseau-Serpent à la hauteur du lot 4 725 288 en direction Ouest à partir de la montée Vincent sur une longueur de 840 mètres ±.

ADOPTÉ.

177-06-2016

DEMANDE DE LUMINAIRES – CHEMIN CHARETTE ET BOUTON-D'OR

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection du chemin des Cèdres et du chemin Charette ainsi qu'à l'intersection du chemin des Boutons-d'or et de la route 309 Nord.

ADOPTÉ.

178-06-2016

PIÈCES ET ÉQUIPEMENT (VOIRIE)

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition d'une pompe pour le camion-citerne au montant approximatif de 3 500 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 12211 000 « *Équipement incendie* ».

ADOPTÉ.

INCENDIE

179-06-2016

CAMION-CITERNE – APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été demandés relativement à la fabrication d'une carrosserie de type Wetside 2500 gallons;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions le 13 mai dernier, les montants obtenus dépassaient le cadre financier que le conseil municipal s'était fixé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de n'accepter aucune des soumissions reçues pour la fabrication d'une carrosserie de type Wetside 2500 gallons.

ADOPTÉ.

180-06-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR RECHERCHE D'UN NOUVEAU CAMION-CITERNE

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le conseil à effectuer des recherches pour l'acquisition d'un camion-citerne usagé et que des frais de déplacement soient autorisés pour l'exécution de cette tâche.

ADOPTÉ.

181-06-2016

BORNES SÈCHES – DÉPÔT AU MEDDLCC

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Nathalie Sigouin, ing. d'Infra-Conseils à présenter au MEDDLCC, une demande d'autorisation pour l'implantation de prises d'eau sèches pour la lutte contre les incendies dans le secteur de Notre-Dame-du-Laus. De plus, que Mme Sigouin soit autorisée à signer toute demande en rapport avec ce dossier.

ADOPTÉ.

182-06-2016

PIÈCES ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder aux activités et achats suivants :

- Vérification annuelle pompe700 \$
- Bottes (1)250 \$
- Cagoules (3)270 \$
- Hélice à bateau (1).....270 \$

ADOPTÉ.

183-06-2016

EMBAUCHE POMPIERS JUNIORS

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la candidature des personnes suivantes à titre de pompier junior à savoir :

- Alexandre Monette
- Aubert Cyr
- Yves Lefebvre
- Érika Quendt
- Abel Fleury

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURES

184-06-2016

RESCISION RÉSOLUTION N° 145-05-2016 (PLANCHER CENTRE DES LOISIRS)

ATTENDU qu'à sa séance du mois de mai, le conseil a adopté la résolution 145-05-2016 afin de repeindre les planchers du centre des loisirs;

ATTENDU qu'après vérification, il s'avère qu'une simple peinture ne suffirait pas pour remettre le plancher en bon état;

ATTENDU QU'une autre solution doit être envisagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de rescinder la résolution n° 145-05-2016 relativement à la peinture du plancher du centre des loisirs.

ADOPTÉ.

185-06-2016

ACTIVITÉS (LOISIRS)

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur du service des loisirs à procéder aux activités suivantes :

- Activités ados.....50 \$
- Activité récompense Antoine-Labelle en forme et en santé.....500 \$
- Aqua-forme.....500 \$

ADOPTÉ.

186-06-2016

P'TITE RUE EN FÊTE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur du Service des loisirs à procéder à l'organisation des activités et animation de la P'tite Rue en fête 2016.

ADOPTÉ.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Le conseiller, François Monière, informe que le lancement de la Politique familiale et des aînés a eu lieu le 12 mai dernier et qu'il y a eu une bonne participation de la population.

VARIA

187-06-2016

AUTORISATION DE SIGNATURE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater Mme Nathalie Sigouin, de Infra-conseils afin de présenter une demande de certificat d'autorisation pour la réparation des chemins des Cèdres, montée Lebrun et l'accès à l'eau du lac de l'Aigle.

De plus, que Mme Nathalie Sigouin, soit autorisée à signer tous documents en rapport avec ces demandes.

ADOPTÉ.

188-06-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire